



LE PETIT JOURNAL DE SAINT SALVADOUR

Numéro 3 - octobre 2020

Bonjour à toutes et à tous,

2020 : l'été des paradoxes.

Cet été fut étonnant :

Etonnant et morose : nos trois associations n'ont pu organiser les festivités habituelles. On peut leur reconnaître la sagesse d'avoir décidé, bien en amont et en accord total avec la municipalité, de respecter scrupuleusement les mesures sanitaires. En effet, ceux qui nous pensaient frileux et trop prudents sont bien obligés de reconnaître que c'était la bonne décision.... Ce fichu virus circule toujours et de ce fait, nous n'avons, pour notre part, toujours pas pu « planter le mai » avec vous tous !!!

Etonnant et surprenant : en effet, malgré les fortes chaleurs, le plan d'eau n'a pas eu à subir les affres des cyanobactéries et, contrairement aux années précédentes, la baignade a pu être autorisée jusqu'au 26 Août. C'est tant mieux car notre sympathique et efficace surveillant, Timothée, a pu relever une fréquentation conséquente (700 passages environ). De plus, le taux de nuitées au camping a été cette année en forte hausse.

Etonnant et rassurant : l'approvisionnement en eau potable a été maintenu sans restrictions majeures. Merci à ceux qui veillent au quotidien aux captages et aux châteaux d'eau. Merci aussi pour le civisme de chacune et chacun d'entre vous.

L'équipe municipale a remis sur les rails les dossiers en cours : adressage, regroupement « Poste-Mairie », étude d'impact sur le site «Pré-Chaton », projet « Paucard ». Par ailleurs, elle engage divers travaux et fait réaliser un audit sur le patrimoine bâti de la commune.

Les estivants sont partis, l'automne est arrivé et malheureusement nous devons toujours faire preuve de prudence en raison du contexte sanitaire actuel : depuis le 4 octobre, la Corrèze est en effet placée en zone d'alerte.

Prenez soin de vous.

Très cordialement
Votre maire
Pierre-Marie CAPY



Compte-rendu du conseil municipal jeudi 10 septembre 2020 à 19 h

Présents :

Mesdames Audrey COURTOIS, Stéphanie JEGO, Chrystelle MAGNAUDEIX, Dominique SENECHAL, Delphine WENZ.
Messieurs Maxime ACCOU, Gérard BIZET, Pierre-Marie CAPY, Guillaume DEBRET, David FUENTES, Franck LEYRAT.

Ordre du jour :

- Précisions quant aux délégations de signature du maire et des adjoints.
- Adressage et numérotation des rues : validation des devis proposés par La Poste pour demandes de subventions au Département et à l'Etat. Pour le choix des noms de rues du bourg, des propositions ont été reçues en mairie suite à l'enquête dans le dernier bulletin municipal. Il faudra aussi nommer les routes de certains villages : les riverains seront consultés.
- Primes annuelles attribuées aux agents municipaux : elles sont reconduites en l'état.
- Voirie : Le conseil municipal a mandaté le maire à propos des dossiers suivants :
 - ✓ réduction de la circulation sur le chemin rural entre « Mallécharrière » et « La Chaumière » avec installation de signalisation « interdit sauf riverains ».
 - ✓ mise en place d'un dispositif « Stop + Miroir » au carrefour de la Fondation.
 - ✓ demande de devis pour la réfection des bas-côtés de la route entre le bourg et le plan d'eau.

D'autre part, deux réflexions sont en cours, à savoir une mise à l'étude d'une « zone 30 » autour du carrefour des 2 départementales dans le haut du bourg, ainsi que la réorganisation de la circulation du chemin de « La Borie ».

- Attribution de subventions : 1 000 euros ont été attribués à la Société de chasse. Cette année, en raison de la crise sanitaire, les associations « Saint-Salvador Animation » et « Détente et Amitié » n'ont pas établi de demandes de subventions.
- Organisation du Noël des enfants : 500 euros seront attribués à « Saint-Salvador Animation ».
- Validation du règlement intérieur du conseil municipal.
- Repas des anciens : le principe d'un repas avec les mêmes modalités que les années précédentes a été retenu, avec une éventuelle ouverture aux personnes de la commune de moins de 65 ans (à la charge des participants). Une décision définitive sera arrêtée début novembre, principalement en fonction des mesures sanitaires.

Questions diverses :

- Un habitant de la commune a sollicité l'autorisation de louer un emplacement à l'année au camping afin d'y installer un chalet. Cette demande a été rejetée à l'unanimité.
- Participation à plusieurs assemblées générales (Office du tourisme, UDAF, F.O.R.E.T.) : elles ont été réparties en fonction des disponibilités des élus.
- Informations sur les « recettes TVA » de 2017, 2018 et 2019 à percevoir par la Commune :

En investissement :	En fonctionnement :
*2017 : 10 855.58 €	*2018 : 28.05 €
*2018 : 15 960.31 €	*2019 : 489.50 €
*2019 : 14 653.39 €	

- Audit sur le patrimoine bâti de la commune : ce dernier est en cours de réalisation par « Corrèze Ingénierie » (établissement public administratif géré par une assemblée générale et un conseil d'administration composé de conseillers départementaux, de maires et de présidents d'EPCI). Cette prestation est gratuite du fait de l'adhésion de la commune à cet établissement.
- Point sur la mise en place d'un site internet : une convention va être signée avec « Tulle Agglo » qui assistera gratuitement la commune dans cette démarche.
- Présentation du réseau d'eau desservant la commune.
- Présentation du plan d'installation de La Poste dans la mairie.

INFOS EN VRAC

Ouverture de la Mairie : du 27 au 31 octobre, durant la période de congés de la secrétaire, la mairie sera ouverte au public du mardi au vendredi de 14 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

* * *

Concert : Le 21 juillet s'est déroulé un concert de musique baroque en l'église de Saint-Salvador. Environ 50 spectateurs, masqués et à bonne distance les uns des autres, ont pu apprécier la prestation des 3 artistes présents. Merci à Olivier FIAT et à ses amis d'inclure régulièrement SAINT-SALVADOR à leur agenda.



Les Voisineurs : un réseau de solidarité : ce dispositif existant sur notre territoire depuis environ 1 an et demi est porté par l'Instance de Coordination pour l'Autonomie et Familles Rurales avec le partenariat du Conseil Départemental, de la MSA et de la CARSAT. Un voisinier est un bénévole qui choisit de rendre visite à des personnes isolées afin de partager un moment convivial et favoriser le lien social. Ce dispositif est mis en place sur 9 communes du territoire à savoir Beaumont, Chamboulive, Chanteix, Lagraulière, Pierrefitte, Saint-Clément, Saint-Jal, Saint-Salvador et Seilhac.

Si vous souhaitez bénéficier d'une visite ou devenir bénévole, veuillez contacter :

- L'Instance de Coordination à l'Autonomie de Seilhac au 05.55.27.07.41 ou ica.seilhac@orange.fr
- Familles Rurales au 05.55.26.86.49 ou contact@famillesrurales-correze.fr

Travaux divers :

Le chantier d'enfouissement des réseaux se termine. Les réunions de chantier (chaque Vendredi) ont permis des réajustements en concertation avec les riverains.



Baignade, camping : malgré les fortes chaleurs, les cyanobactéries nous ont, cette année, relativement épargnés. Quelques relevés hebdomadaires, avec des résultats proches de 100 000 (seuil fatidique) nous ont fait craindre le pire, mais, à chaque fois, le taux est redescendu la semaine suivante... Incompréhensible !!! Nous avons dû cependant interdire la baignade le 26 Août. Le camping a, quant à lui, connu un taux de fréquentation en forte hausse : 88 nuitées en 2019 contre 190 au 25 septembre 2020.

Office du tourisme « Tulle en Corrèze » : lors de la dernière Assemblée Générale, Delphine WENZ a été élue au Conseil d'Administration.

Déchets : déchetterie « sauvage » de La Gente : afin de faire cesser les dépôts en tous genres, il a été décidé, en accord avec les riverains, de clôturer l'accès. Ce sont les agents municipaux qui ont réalisé les travaux. Les riverains ainsi que la commune sont dotés d'une clé. Pour la dépose éventuelle de déchets inertes, se renseigner à la mairie.

Dans la série n'importe quoi !

Y aurait-il un "Mac Do" clandestin à Saint Salvadour ? En effet, on voit régulièrement des débris abandonnés sur le bord des routes et près des colonnes de tri. Mais le 21 Août, juste en face la porte principale du cimetière, une étape supplémentaire a été franchie. Vu la masse et la façon dont tous ces débris étaient déposés, pas de doute : cette fois, quelqu'un s'est arrêté volontairement et a vidé son véhicule ; cela ne peut pas être un "paquet" jeté à la va-vite de la fenêtre de sa voiture !!!! Que dire ??????

Le Saviez-vous ?

Ce printemps, dans le chemin, un hérisson passe devant la voiture. OUF ! Evité !

Animal familier de nos campagnes, on l'aperçoit de moins en moins, et pourtant rien de tel qu'un hérisson pour nous débarrasser des limaces du jardin !

Quand l'hiver approche, il se prépare. Il s'abrite dans un coin sauvage, dans un nid de feuilles, souvent protégé par un tas de bois. En cas de températures hivernales :

- sa température interne passe de 35° à 4°
- son rythme cardiaque chute d'environ 200 pulsations par minute à 5 battements par minute
- il adapte sa respiration : il peut faire des apnées de 2 heures.

Incroyable hibernation !

Si vous voulez devenir « agent recenseur du hérisson », cherchez « Mission hérisson » sur internet.

La fable de l'été

Le blaireau et la vipère :

Dans notre commune, en apparence paisible, circulent deux nuisibles.

Le premier est le blaireau, animal à 2 pattes avant courtes et crochues, à 2 pattes arrière souples et rapides : il se déplace en catimini, a priori la nuit, dans les potagers et les vergers et, au petit matin, des propriétaires incrédules constatent la disparition de leurs légumes et de leurs fruits. Bien méchant, ce vilain blaireau ... Il mériterait la maréchaussée !

Le deuxième est la vipère, animal à langue fourchue qui rampe sournoisement et propage des ragots méchants et stupides.

En voici deux :

L'un est partiellement vrai :

- « *Ah si vous saviez ??? les conseils municipaux sont suivis de casse-croûte* » dit-elle ; c'est vrai !

- « *aux frais de la commune, ON me l'a dit !!!* » rajoute t'elle : c'est faux !!!! Chacun apporte des victuailles partagées dans une ambiance fort conviviale.... et que la vipère soit informée : ça va continuer, si les mesures sanitaires le permettent !

L'autre est plus subversif : en effet, la vipère se répand en diffusant l'information selon laquelle certains élus « *diraient du mal* » d'autres élus :

- « *si, si, ON me l'a dit ; le maire doit agir vite, son équipe se délite!* » persifle t'elle

Faut-il en rire ou en pleurer ?

Bien sournoise la vipère !!! Mais qu'elle cesse de se fatiguer : son venin pernicieux n'a aucun effet sur l'équipe municipale.

Espérons que les premiers frimas feront cesser la prolifération de ces deux nuisibles !!!!